



Résolution du conseil communal du 21 février 2017

Le Conseil,

- Approuve la convention de collaboration entre les communes de Forest, d'Anderlecht et Saint-Gilles dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile
- Prend acte du dépassement de crédit dans l'enveloppe budgétaire n° 839 du service ordinaire du budget 2016
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - les équipements divers pour les crèches et les écoles communales
 - l'achat de matériel de psychomotricité, petit matériel de gym et jeux
 - l'achat de casiers de transport pour verres
 - l'achat de rideaux et tringles
 - la réalisation et l'impression du journal communal
 - l'achat et l'entretien de défibrillateurs
 - le matériel sportif
 - l'acquisition de mobilier de bureau
 - l'achat d'équipements en inox
 - l'achat de deux air coolers
 - l'achat d'un dispositif lumineux à led pour véhicules
 - l'achat de cadres et panneaux d'affichage
 - l'achat d'un rouleau vibrant et d'une plaque vibrante pour la voirie
 - l'achat de vaisselle et ustensiles de cuisine
 - l'achat d'appareils photo et caméra
 - l'acquisition d'un piano digital et d'un étui et admet la dépense
 - l'acquisition d'un lave-vaisselle à l'école n°3 et admet la dépense
 - l'installation de vidéophones au CRPR, Rue Marconi 41 à 1190 Bruxelles et admet la dépense
- Prend acte des décisions du collège pour :
 - la fourniture de logiciels et de petit matériel informatique
 - la fourniture d'équipement de protection individuelle
 - la requête donnée le 7 mars 2016, notifiée à la commune de Forest le 15 mars 2016 à comparaître le 20 avril 2016, devant la 32ème chambre du Tribunal de Première Instance de Bruxelles, à la requête de la S.A. PROXIMUS
 - la requête donnée le 15 avril 2016, notifiée à la commune de Forest le 22 avril 2016 à comparaître le 25 mai 2016, devant la 32ème chambre du Tribunal de Première Instance de Bruxelles, à la requête de la S.A. MOBISTAR
 - le contentieux de la taxe sur les spectacles et divertissements - Commune de Forest contre BVBA GREENHOUSE TALENT (XII) - Jugement du 25 mars 2016 de la 33ème chambre néerlandophone du Tribunal de Première Instance de Bruxelles – Litige entre la commune de Forest et BVBA GREENHOUSE Talent (XII) concernant la taxe sur les spectacles - Exercice 2011 – Décision d'interjeter appel sous réserve d'autorisation du conseil communal
 - le contentieux de la taxe sur les spectacles - Commune de Forest contre Live Nation XXVIII - Requête d'appel du 29 juin 2016 déposée par le redevable

- la requête au Conseil d'État du 27 juillet 2016 de Marie Fontaine et consorts (G/A 219.860/XI-21202) - Règlement d'ordre intérieur Écoles communales de Forest Enseignement francophone

- les déclarations du Major Quertainmont (Pv du 02.01.1997 n° 20015) et du Lieutenant Jeegers (PV du 27.11.1997, n° 2275)-Incendie du 16 novembre 1996 rues Margueritte Bervoets, du Texas et des Carburants- Demande en faux civil introduite par les sociétés anonymes La Maison de l'Artisan, Immobilière Nadia et Europaille- Requête d'appel déposée par ces sociétés contre le jugement du tribunal de première instance de Liège(division Liège) du 19 janvier 2016(RG13/1765/A)

- les litiges entre la Commune de Forest et Monsieur FAJARDO CASTRO David- Recours en cassation contre l'arrêt n°172.103 du 19 juillet 2016 rendu par le Conseil du contentieux des étrangers

- le contentieux de la taxe sur les antennes relais, pylônes et mâts de mobilophonie- Commune de Forest contre ORANGE BELGIUM S.A.(anciennement S.A Mobistar)-Exercice 2010-Jugement du 4 octobre 2016 de la 36ème chambre francophone du Tribunal de Première Instance de Bruxelles-Décision d'interjeter appel sous réserve d'autorisation du conseil communal

- l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 6 octobre 2016 défavorable à la commune (RG2011/AR/1861 en cause SA La Maison de l'Artisan)

- le bien sis avenue Brugmann, 52 à Forest-Recours en suspension et en annulation au Conseil d'Etat contre la décision du collège échevinal du 13 octobre 2016-En cause FESTRATE Martine (G/A 221.088/XV-3278-) et en cause VAN ZUYLEN Katia et consorts

- la mission d'étude et d'encadrement du réaménagement des voiries Kersbeek, Bempt et Verrerie : Tranche ferme (Phase 1 : étude hydrologique et paysagère et Phase 2 : étude détaillée – avant-projet) et Tranche conditionnelle (Phase 3 : réaménagement des espaces publics)

- le réaménagement du Square Auguste Lumière en jardin de pluie exemplaire

- Prend acte du procès-verbal de vérification de caisse du 3^{ème} trimestre 2016
- Emet un avis quant à 1 budget de fabrique d'église
- Revoit sa décision du 13/09/2016 pour la construction d'une école francophone au Bempt
- Approuve la convention de subventionnement type « Initiatives d'habitants »
- Approuve la convention de prolongement du subventionnement « Enveloppe de quartier : Journal de quartier »
- Approuve la convention avec le Service Public Régional de Bruxelles afin de pouvoir disposer gratuitement du logiciel de la gestion de dette
- Entend une interpellation d'un conseiller communal
- Octroie 2 pensions
- Admet 1 agent en stage
- Nomme 3 agents
- Désigne 1 nouveau commissaire aux comptes à l'asbl M.AR.G.E.
- Remplace la secrétaire communale
- Remplace 1 mandat